

# Séance du 17 mai 2016

---

**Nombre de Conseillers** : 22 en exercice  
22 Votants

L'An deux mille seize le dix-sept du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GENTAL, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : le 12 mai 2016

**PRÉSENTS** : Mmes FORTEL Muriel(1) et RUAULT-SAPIN Françoise, adjointes, Mr EPRON Didier, adjoint, Mme VIOT Laurence, adjointe, Mrs GRAVELEAU Olivier et FERCHAUD Michel, adjoints.

Mmes DUPONT Véronique, CHUPIN Chantal et JEAN-VICTOR Anne (2), Mrs BITEAU Pascal et LANDREAU Dominique, Mme PENNES Véronique, Mrs TOUZET Alain et LOISEAU Laurent, Mme RENAUD Colette, Mr BECQUART(3) Stéphane, Mme PINEAU Marina, Mr PICHERIT Franck(4), Mmes FERCHAUD Ingrid et JULAN Aurélie et Mr SORIN Freddy.

Pouvoirs : (1) Pouvoir donné à Marc GENTAL.  
(2) Pouvoir donné à Aurélie JULAN.  
(3) Pouvoir donné à Marina PINEAU.  
(4) Pouvoir donné à Didier EPRON.

**Secrétaire de séance** : Mr FERCHAUD Michel.

**19h30 : Présentation du Conseil de Développement du Choletais.**

Après la présentation du Conseil de Développement du Choletais, Mr le Maire commence la séance en remerciant les élus, et plus particulièrement la commission animation dirigée par Mme Viot, de l'organisation parfaite qui a été mise en œuvre pour accueillir la délégation d'élus allemands.

Mr le Maire souligne que l'amitié qui nous lie à nos jumeaux de Zwiefalten a franchi un cap supplémentaire lors de l'émouvante cérémonie franco-allemande du 8 mai.

Après ces propos liminaires, Mr le Maire ouvre la séance du Conseil avec l'approbation du compte rendu du dernier conseil.

A l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2016 est approuvé.

## **I- MARCHE PUBLIC PÔLE ENFANCE : PLUS-VALUES**

Au total les plus-values représentent 1 529,59 euros TTC qui se déclinent comme suit :

a) Lot n°9 Carrelage – Faïence : Entreprise MALEINGE:

Plus-value de 931,62 TTC euros soit 1,70 % du total (54 551,95 euros).

- b) Lot n° 13 Chauffage – ventilation – plomberie – Entreprise TCS :  
Plus-value de 597,97 TTC euros soit 0,32 % du total (183 923,08 euros).

**A l'unanimité, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :**

- **D'ACCEPTER les plus-values ci-dessus.**

## **II – ASSURANCES : CHOIX D'UN CABINET D'AUDIT**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que différents contrats d'assurances arrivent à échéance en fin d'année : responsabilité civile, protection juridique, dommages aux biens et assurance flotte automobile.

Afin de nous aider dans la rédaction des différents cahiers des charges, dans l'analyse des offres proposées et d'assurer une assistance technique durant la durée des différents contrats, Mr le Maire propose qu'un cabinet d'audit composé d'experts en assurances soit retenu.

Plusieurs cabinets spécialisés ont été sollicités.

Après analyse, il ressort que le cabinet Delta Consultant qui propose l'ensemble des prestations ci-dessus évoquées pour un montant de 2 100 euros TTC est le mieux disant.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :**

- **DE RETENIR la proposition du cabinet Delta Consultant ;**
- **D'AUTORISER Mr le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer les documents nécessaires à ce contrat.**

## **III– CREANCES : ADMISSION EN NON VALEUR**

La Trésorerie municipale de Cholet a fait parvenir les listes 2214840532 et 2215081132, qui reprennent des sommes à admettre en non valeurs.

Pour 2016, un titre doit être inscrit en non-valeur pour un montant de 148,71 euros.

Pour admettre cette somme en non-valeur, il est demandé au conseil d'approuver la décision modificative n°2 suivante :

***En section de fonctionnement :***

***En dépenses :***

- Compte 6542 : Créances admises en non-valeur : + 149 euros
- Compte 6411 : Rémunération personnel titulaire : - 149 euros

**A l'unanimité, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :**

- **D'ACCEPTER l'inscription de cette somme en non-valeur ;**
- **D'APPROUVER la décision modificative n°2.**

#### **IV- PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'EMPLOI D'AVENIR**

Depuis février 2014, la commune emploie, au sein de l'équipe des espaces verts, un jeune en contrat d'emploi d'avenir.

Ce contrat d'un an renouvelable deux fois (soit 3 ans au maximum), permet à un jeune, en principe non diplômé, de se former à l'exercice d'un métier afin de trouver ensuite un emploi stable.

Concernant notre jeune en emploi d'avenir, dont le contrat devait se terminer en février 2017, cet objectif est pleinement atteint puisqu'il doit intégrer une entreprise à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Si la commune veut continuer à bénéficier de ce dispositif et par là-même, permettre à un jeune de s'intégrer dans le monde du travail, il est obligatoire qu'un nouveau contrat soit signé avant le 30 juin. Après, il n'est pas certain que ce dispositif soit prorogé.

Bien que signé à la fin du mois prochain, la prise de poste n'aurait lieu qu'au 1<sup>er</sup> aout.

Ce jeune permettrait de renforcer l'équipe des services techniques, tout en bénéficiant des aides de l'Etat applicables à ce type de contrat.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :**

- de **CRÉER un poste dans le cadre d'un emploi d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> aout 2016 ;**
- **d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous les documents nécessaires à ce contrat.**

#### **V- CAC : CONVENTION DE BROyage DES DECHETS VERTS - (Annexe 1).**

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets (obligation réglementaire du Grenelle de l'Environnement et du décret n°2015-662 du 10 juin 2015, relatif aux programmes locaux des Déchets Ménagers et Assimilés), la CAC souhaite agir sur la quantité des déchets verts apportés par les communes en déchèteries, éco-points et bennes, en leur proposant des solutions alternatives.

Il est ainsi proposé de mettre à disposition un service de broyage pour favoriser le recyclage des déchets végétaux sur place, notamment en paillage sur les espaces verts municipaux.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER les termes de la convention jointe à cette délibération ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous les documents nécessaires à cette convention.**

## **VI – CITY STADE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR – (Annexe 2).**

Le city stade est ouvert au public depuis quelques semaines et les jeunes de la commune se le sont déjà appropriés.

Afin d'en assurer un usage respectueux de tous, il y a lieu pour les élus de délibérer afin d'adopter le règlement intérieur de ce lieu public accessible à tous et dédié à la pratique du football, du handball et du basketball.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER le règlement intérieur d'utilisation joint à cette délibération.**

## **VII – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE GYMNASTIQUE SPORTIVE**

Le club de gymnastique de La Tessoualle étant qualifié pour participer à des épreuves nationales à Albi, la section gymnastique de l'EAT a sollicité, sans préciser de montant, une subvention exceptionnelle afin de prendre en charge une partie des frais de déplacements.

Mr le Maire propose de participer au même niveau que pour les autres clubs ayant atteint des niveaux de compétitions exceptionnelles à savoir 365 euros.

**A 21 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :**

- **D'ACCORDER à l'EAT Gymnastique une subvention exceptionnelle de 365 euros.**

## **VIII – CHEMINS DE RANDONNEE**

Mr Ferchaud, adjoint, a rencontré une responsable des acquisitions foncières de la CAC, afin de mettre en place une méthode de travail pour acquérir les parcelles nécessaires à la mise en place de chemins pédestres pour relier la commune au Verdon.

Il s'agira pour la commission urbanisme de présenter un tracé et un coût prévisionnel au Conseil Municipal, et si celui-ci valide le projet, de contacter les propriétaires par écrit afin de trouver un accord.

Mr Ferchaud présente deux projets de chemins avec des estimatifs et sollicite le Conseil afin que ce dernier valide tant la méthode que les projets à réaliser pour 2017.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :**

- **D'approuver la méthode proposée par la Commission urbanisme ;**
- **D'autoriser Mr Ferchaud et la commission à prendre attache auprès des propriétaires concernés par les premiers projets.**

## **IX –COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

a) Commission urbanisme :

Mr et Mme FERCHAUD, respectivement Adjoint et Conseillère déléguée, commentent le dernier compte rendu de la commission urbanisme-cadre de vie. Dans un premier temps, Ingrid Ferchaud fait un point sur les futures décorations de Noël.

Puis est abordé le remplacement des copeaux au sol de l'aire de jeux de la vallée du Moulin par des graviers blancs sur l'espace des plus jeunes.

Mr Ferchaud précise que la borne électrique sera opérationnelle le 9 juin, jour de l'inauguration de celle-ci par le Président du SIEMML. Mr le Maire en profite pour inviter les élus à cette inauguration qui aura lieu à 11h. En outre, à partir du 30 mai et jusqu'au 9 juin, le SIEMML mettra à disposition de la mairie une Zoé électrique. Mr le Maire invite les élus à essayer ce véhicule écologique.

Mr Ferchaud informe le Conseil que les plans de la commune ont été actualisés.

b) Commission Bâtiments :

Mr le Maire informe le Conseil que suite à la visite de la PMI sur le pôle enfance, un certain nombre d'observations ont été réalisées et que celles-ci ont été prises en compte.

Mr EPRON, Adjoint, informe le Conseil que le foyer du football a été nettoyé.

Mr EPRON précise que le transformateur, à proximité du pôle enfance, a été changé.

Mr EPRON précise que les services techniques travaillent actuellement sur la rénovation et l'isolation des locaux des archives. Mr le Maire précise que l'archiviste a commencé son travail de tri depuis le début mai.

Mr EPRON informe le Conseil qu'à l'occasion de la journée nationale des architectes, une portes-ouvertes est organisée le vendredi 3 juin à 11h au pôle enfance.

c) Commission affaires sociales

Mme RUAULT, Adjointe, informe le Conseil que la maison de retraite organise le 4 juin, à l'occasion de son assemblée générale, la célébration de son cinquantième anniversaire.

Les Petits Copains ont, quant à eux, fêté leur dixième anniversaire à l'occasion d'une fête particulièrement réussie.

d) Commission voirie

Mr GRAVELEAU, Adjoint fait un point sur les travaux du carrefour des 5 routes. S'ensuit une discussion sur la vitesse parfois excessive des automobilistes sur notre commune.

Mr GRAVELEAU souligne que de nombreux aménagements ont eu lieu sur la commune et que pour certains concitoyens, manquant de civisme, la répression semble plus adaptée.

Mr le Maire rappelle que grâce au radar mobile de la commune, une étude a montré que peu d'excès de vitesse étaient constatés.

e) Commission affaires scolaires

Mr LANDREAU, Conseiller délégué, fait un retour sur le dernier comité de suivi des TAP, et informe le Conseil qu'en moyenne ce sont 140 enfants qui sont accueillis quotidiennement, soit environ 4 enfants de plus que lors de l'année scolaire précédente.

## **X - QUESTIONS DIVERSES**

1) **ASSISES : DESIGNATION DE JURES :**

Mr le Maire lit la liste des personnes tirées au sort et qui pourraient siéger au sein des assises du Maine et Loire. Aucune observation n'est formulée sur la liste lue par Mr le Maire.

2) **SURVEILLANCE LIGNES ELECTRIQUES :**

Mr le Maire informe le Conseil que durant les semaines 20 à 23, un hélicoptère va procéder au survol des lignes électriques.

3) **JOURNEE D'INFORMATION ECO-POINT :**

Le samedi 4 juin, à l'éco-point de La Tessoualle, aura lieu une information/animation sur la réduction des déchets.

4) **JOURNEE « MADE IN VIANDE » :**

Le 21 mai, à la Cour, est organisée une animation sur le thème de la dégustation de la viande.

5) **COLLECTE DES D3E :**

Le 28 mai, place de la Paix de La Tessoualle, aura lieu la collecte des déchets électriques, électroniques et électroménagers.

6) **MUTUELLE COMPLEMENTAIRE :**

Mr le Maire informe le Conseil, que suite à des discussions qui ont eu lieu avec une compagnie d'assurance, il pourrait être proposé de lancer une consultation pour mettre en place une mutuelle complémentaire pour les administrés qui le souhaiteraient.

La première étape consiste à interroger la population par le biais d'un questionnaire sur le besoin. Puis il s'agira de lancer une consultation par le biais d'un marché. Après analyse des propositions, une mutuelle serait retenue et elle prendrait contact avec les administrés intéressés pour leur proposer un contrat. Le conseil autorise monsieur le maire à faire paraître un questionnaire dans le prochain numéro de Mosaïque

**Prochain Conseil municipal : le lundi 13 juin à 19h30 avec en début de séance  
présentation du service intercommunal Adomi'facil.**